

Arrêté N° MA-ART-2024-079

**OBJET :** Arrêté de stationnement, 19 rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay (SARL BENJAMIN LECANUET)

**LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;  
**VU** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**VU** l'article R.644-2 du Code Pénal ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'entreprise BENJAMIN LECANUET visant à faire réserver des places de stationnement devant le 19 rue du 12 Juin 1944 à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux au sein de la pharmacie BRIEZ-GIRRE, à partir du 15 avril 2024 jusqu'au 19 avril 2024 ;

### ARRÊTE

**Article 1 -** Pendant toute la durée des travaux, trois places de stationnement sont réservées devant le 19 rue du 12 Juin 1944 à compter du 15 avril 2024.

**Article 2 -** La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

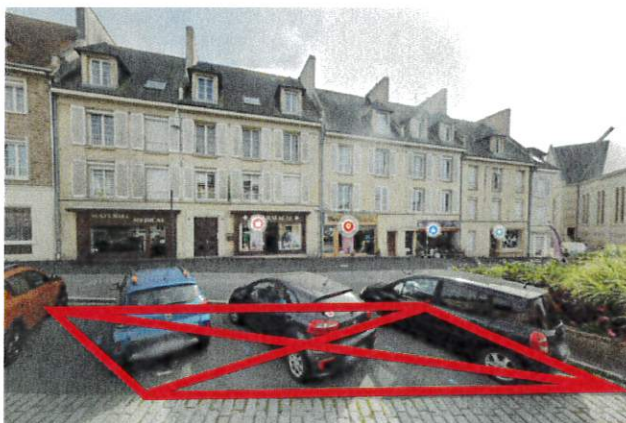
**Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise BENJAMIN LECANUET,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay
- Monsieur le Responsable de l'Agence Routière
- Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
- Service technique
- Service valorisation, collecte et recyclables
- Le responsable des Services Techniques de Les Monts d'Aunay,
- La Directrice Générale des Services,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Les Monts d'Aunay,  
Le 08 avril 2024

Le Maire,  
Mme Christine SALMON